



Préfecture du Calvados

code postal 14380

Commune de LANDELLES ET COUPIGNY

code Insee 14352

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoraln° **Sans objet**du **22 novembre 2017**

mis à jour le

19 octobre 2018**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]**

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé****Non**oui non Ce PPR est **approuvé**oui non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentationconsultable sur Internet * **Le règlement**consultable sur Internet * **Les documents graphiques**consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non **3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentationconsultable sur Internet * **Le règlement**consultable sur Internet * **Les documents graphiques**consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non **4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]**4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit et non encore approuvé**oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé**oui non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentationconsultable sur Internet * **Le règlement**consultable sur Internet * **Les documents graphiques**consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non **5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicitéconsultable sur Internet * **6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Les documents graphiquesconsultable sur Internet * **7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement et des articles L 1333-22 et R 1333.29 du code de la santé publique

La commune est située dans une zone à potentiel radon

zone 1 zone 2 zone 3

Le document de référence est :

Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français

Consultable sur internet*

pièces jointes**8. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soicatastrophes naturelles **nombre** catastrophes technologiques **nombre**

Date

Le préfet de département